

Toute une série d'experts – nutritionnistes, diététiciens, environnementalistes, universitaires dans toute une série de domaines – ont prêté leur concours en garantissant l'indépendance de leurs réponses. C'est ce site qui vient d'être plagié depuis hier par le responsable d'une association végane, puisque avec les adresses courriel, on a pu l'identifier.

J'ai demandé à l'ASBL SoCoPro de mandater un avocat spécialisé en droit intellectuel, qui a entamé ces démarches puisque se pose évidemment la question déjà de la propriété du site. Ce site est un plagiat puisqu'une seule lettre S change de place et il a la même architecture que le site officiel du Collège des producteurs.

C'est à mon avis quelque chose de totalement irrespectueux. Comme vous l'avez signalé, chacun a le droit de ses opinions, mais vouloir faire partager par tout le monde ses propres choix est quelque chose que l'on ne peut pas admettre. Je ne connais pas d'autre mot que celui d'intégrisme pour qualifier cette attitude. L'information que nous continuerons à donner est une information objective et scientifique.

Merci aussi d'avoir, par votre question, permis que je rappelle – j'encourage tout le monde à faire – à adhérer à la campagne que l'APAQ-W a lancée, « 40 jours, 40 menus locaux », de manière à manger de façon équilibrée, notamment de la viande tous les jours de l'année.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les démarches que vous avez entreprises parce qu'il faut respecter chacun dans sa différence, mais l'on doit lutter contre les intégrismes de toutes sortes. La démarche effectuée à ce propos ici ne peut être admise, elle doit être combattue. J'espère que chacun dans sa diversité pourra défendre son point de vue en respectant l'autre.

Pour ma part, je vous encourage et j'encourage toutes les Wallonnes et tous les Wallons à consommer wallon, à consommer des produits développés par nos producteurs, des produits de terroir de qualité. Ils méritent d'être défendus. Les circuits courts méritent également d'être défendus. C'est le combat que nous devons mener au quotidien.

Rappelez-vous les débats que nous avons eus voici quelques mois concernant la fermeture de certaines frontières concernant la consommation de poires et de pommes. C'est un enjeu qui nous concerne au quotidien. Consommons wallon, c'est une bonne résolution pour cette année.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME WARZÉE-CAVERENNE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEUSES D'EMPLOI SE TOURNANT VERS L'ENTREPRENEURIAT »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Warzée-Caverenne à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'accompagnement des demandeuses d'emploi se tournant vers l'entrepreneuriat ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Madame la Ministre, en Belgique, l'entrepreneuriat au féminin ne concerne que 34 % des indépendants et les chiffres sont similaires en Wallonie.

Cette problématique interpelle à tous les niveaux de pouvoir, que ce soit au Fédéral où le Ministre Borsus travaille sans cesse pour améliorer le statut de la femme indépendante, mais également au niveau du Gouvernement wallon, puisque celui-ci a confié à l'AEI le travail de réaliser un programme pluriannuel pour favoriser l'entrepreneuriat au féminin.

Cette semaine, néanmoins, un article du journal *Le Soir* se faisait l'écho d'un constat intéressant, à savoir que, dans la structure Job'In, cette structure d'aide à l'autocréation d'emploi, les femmes représentent 52 % des demandeurs d'emploi souhaitant s'orienter vers l'entrepreneuriat.

Mes questions sont simples, Madame la Ministre : êtes-vous au courant de ces chiffres et comment cette structure travaille-t-elle ?

Parallèlement à cela, quels sont les chiffres, au niveau du FOREm par rapport au travail, aux objectifs et aux résultats donnés pour orienter les femmes vers l'entrepreneuriat ?

Par rapport à l'ensemble des structures, IFAPME et autres, qui sont des structures de formation, quel est le travail réalisé pour encourager cet entrepreneuriat au féminin ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, soutenir l'esprit d'entreprendre, encourager l'entrepreneuriat, le développer plus encore, c'est dans les lignes directrices de notre Gouvernement. Je m'y attelle avec tous les acteurs de terrain, le FOREm et l'IFAPME en premier lieu.

Globalement, il faut savoir que le pourcentage de femmes entrepreneuses s'élève à environ 30 % sur la globalité. On sait que la première des choses à résoudre quand on veut se lancer dans l'entrepreneuriat et que l'on est une femme, c'est de lever les freins ; le premier frein étant la question de l'équilibre familial. La première des choses à faire, c'est de régler ces questions-là pour pouvoir être complètement disponible dans le cadre du lancement de son projet d'entreprise.

Le FOREm est à pied d'œuvre au travers des CEFO, les carrefours emploi formation orientation. Vous trouverez là des séances d'information et toute l'information utile sur comment se faire accompagner, quelles sont les procédures, comment obtenir des financements et quelles primes vous pouvez aller chercher.

Au plan local, les maisons de l'emploi offrent régulièrement aussi de l'information, en partenariat avec le FOREm. Puis, vous venez de citer une structure d'aide, d'accompagnement à l'autocréation d'emploi. Ces structures sont réparties sur le territoire wallon également et accompagnent les porteurs et porteuses de projet. À l'inverse, la bonne nouvelle est que plus de la moitié sont des femmes. Cela veut bien dire que l'initiative, l'envie d'entreprendre, la motivation d'entreprendre, est bien présente, de manière équilibrée, dans notre société, et que nous devons la soutenir.

Ces bons résultats sont non seulement excellents en termes de création d'entreprises, mais aussi sur la pérennisation des entreprises, ce qui est aussi important dans la durée puisque les femmes conservent également l'activité qu'elles ont elles-mêmes créée. C'est le plus important à retenir et il faut continuer à travailler en ce sens. C'est ce que nous porterons encore dans le courant de la législature.

M. le Président. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Comme vous l'avez dit, les résultats sont très encourageants pour cette structure nommée Job'In. Le souhait est que le FOREm arrive à des résultats équivalents, pour arriver à un marché du travail qui permette un équilibre entre les femmes et les hommes au niveau du travail indépendant.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GÉRADON À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LA WALLONIE ET L'ADMINISTRATION EN LIGNE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Gérardon à M. Lacroix,

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie, sur « la Wallonie et l'administration en ligne ».

La parole est à Mme Gérardon pour poser sa question.

Mme Gérardon (PS). - Monsieur le Ministre, malgré une honorable sixième place au classement européen du numérique, on se rend compte que la Belgique chute alors à la treizième place lorsque l'on parle d'e-administration. En effet, selon l'étude de la Commission européenne, on se rend compte que le bâton blesse au niveau de l'administration en ligne, au niveau du score de la Belgique du numérique.

Que ce soit le manque de données disponibles en ligne, les formulaires peu accessibles ou disponibles, mais également le manque d'utilisateurs, on se rend compte qu'il y a beaucoup de facteurs qui justifient ce classement moyen de la Belgique au niveau de l'administration en ligne.

Monsieur le Ministre, je sais vraiment que l'e-administration, que l'accessibilité de l'administration et en ce compris, le volet numérique vous touche particulièrement et cela fait partie de vos priorités. J'ai alors quelques questions à vous poser : que comptez-vous faire pour améliorer ce classement au niveau de la Belgique ? Surtout avez-vous des données plus spécifiques à la Wallonie ? Pouvez-vous peut-être nous faire un point sur les résultats de la Wallonie au niveau de l'accessibilité numérique des services publics ?

D'avance, un grand merci pour vos réponses.

M. le Président. - Merci, Madame Gérardon et merci également pour le respect du temps de parole.

La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie. - Madame la Députée, votre question pose le sens de l'accessibilité du citoyen aux services publics. Vous savez comme moi que nous travaillons au Gouvernement pour rendre accessibles nos services publics, humainement parlant, en accentuant le caractère de proximité parce qu'il y a beaucoup de fractures numériques et d'ailleurs, l'étude démontre aussi qu'il y a encore une augmentation de la fracture numérique en Europe et singulièrement, en Belgique et cela va de pair avec un renforcement du service en ligne de notre administration.

Je constate, si l'on compare les chiffres entre 2015 et 2016, qu'il y a une augmentation significative du nombre de formulaires mis à disposition sur Internet pour remplir des demandes de primes, des demandes de dossiers concernant la Wallonie. Nous sommes passés de 214 formulaires en ligne en 2015 à 249 en 2016. Vous constatez donc une augmentation d'un bon quart.